

Je vote à Saint-Sébastien

16 février 2022

Le droit de vote est à la base de la démocratie. La fonction première de l'élection est de permettre aux citoyens de choisir leurs gouvernants et leurs représentants. Comment ça fonctionne ?

L'article 3 de la Constitution déclare que « la souveraineté appartient au peuple », celle-ci se traduisant par le vote. Le citoyen peut ainsi exprimer son implication dans la vie politique et au-delà dans la société. Le vote n'est pas seulement un droit, c'est aussi un devoir civique.

- [Quelles sont les dates des prochaines élections ?](#)

Les électeurs

J'ai eu 18 ans cette année, dois-je m'inscrire ?

Si vous vous êtes fait recenser à 16 ans, vous êtes automatiquement inscrit sur les listes électorales de la commune où vous viviez. Mais si vous avez déménagé depuis le recensement citoyen et que vous ne l'avez pas signalé au Centre du service National, c'est à vous de faire la [démarche d'inscription en ligne](#) ou à l'accueil de la mairie.

Quand et comment s'inscrire sur les listes électorales ?

L'inscription doit se faire avant le 6e vendredi précédant le scrutin. Pour les élections législatives, les inscriptions sont closes. Vous pouvez également vous [inscrire en ligne](#).

Les étrangers peuvent-ils voter ?

Il faut être citoyen français pour participer aux élections françaises. Néanmoins, les citoyens de l'Union européenne résidant en France [peuvent voter aux élections européennes et aux municipales](#).

Qui peut voter ?

Tout citoyen français majeur (+18 ans) jouissant de ses droits civiques peut voter aux élections locales ou nationales [à condition d'être inscrit sur les listes électorales.](#)

Quelles pièces à apporter le jour du vote ?

Pour voter, vous devez vous rendre dans le bureau de vote indiqué sur votre carte électorale, avec votre carte nationale d'identité ou votre passeport, ainsi que votre carte électorale (cette dernière n'est pas obligatoire mais facilite les opérations). Un assesseur vérifiera votre identité et votre inscription sur les registres électoraux.

Où est mon bureau de vote ?

Pour rappel, votre bureau de vote est inscrit sur votre carte électorale, en cas de doute vous pouvez aussi vérifier sur www.elections.interieur.gouv.fr

N° des bureaux de vote	Adresses
1 et 2	Hôtel de ville Place Marcellin verbe
3, 4 et 5	Groupe scolaire du Centre (Maternelle) Rue du 8 Mai 1945
6 et 7	Salle d'éveil de la Fontaine Rue du Clos Rollard
8 et 9	Salle de la Noé Cottée 24 rue de la Noé Cottée
10, 11, 12, 13 et 14	Gymnase du Douet Rue Édouard Hervé
15, 16 et 17	Groupe scolaire de la Martellière Rue du Bois Praud

Horaires

Les 17 bureaux de vote de la commune sont ouverts de 8h à 18h.

Carte des bureaux de vote et leur zone de rattachement

[Voir en plein écran](#)

Contact

État civil-Population-Élections
Hôtel de ville,

Place Marcellin Verbe
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 32

[Écrire](#)

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 17 h 30

Jeudi : 13 h 30 – 17 h 30

Samedi : 9 h – 12 h

Documents à télécharger

- [Affiche sur le droit de vote d'un majeur sous tutelle pdf | 921.66 Ko](#)

À voir aussi

[Électeur s'appêtant à mettre son vote dans l'urne](#)

[Prochaines élections](#)

[Toutes les actualités](#) [Tous les événements](#)

■

- [Contact](#)
- [Documents](#)
- [À voir](#)